

Coordinateur(trice) de programme – Réponse et relèvement humanitaires (HRR) (P)

Responsabilités

1. Coordonner et suivre la mise en œuvre de tous les aspects opérationnels et administratifs des projets liés aux situations d'urgence, en veillant à leur efficacité, à leur cohérence, à leur intégrité ainsi qu'à l'application des politiques et procédures de l'organisation.
2. Travailler en étroite collaboration avec le Chef de mission (CoM) afin de garantir que toutes les composantes de la réponse d'urgence, ainsi que les activités régulières de relèvement et de développement, fonctionnent de manière cohérente et se renforcent mutuellement.
3. Veiller à ce que l'OIM dispose d'un niveau adéquat de préparation à la réponse humanitaire en :
 - Améliorant la coordination des capacités de préparation à la réponse au sein des programmes.
 - Vérifiant et facilitant l'alignement de la préparation programmatique aux situations d'urgence sur les cadres communs de planification intersectorielle.
 - Coordonnant la mise en œuvre des mesures de préparation prévues par l'OIM dans les différents secteurs.
4. Se tenir informé(e) des politiques humanitaires, des normes internationales et des meilleures pratiques relatives aux situations d'urgence. Recommander des moyens d'intégrer plus efficacement les questions transversales, notamment le genre, l'âge, l'éducation, le handicap, l'environnement et la protection, afin de renforcer davantage la réponse humanitaire transfrontalière.
5. Veiller à la préparation et à la soumission dans les délais de tous les rapports relatifs aux projets d'urgence, conformément aux formats exigés par l'OIM et les bailleurs de fonds. Coordonner la préparation des mises à jour régulières, des résumés de projets, des enseignements tirés, des communiqués de presse et d'autres documents pertinents.
6. Orienter et superviser le personnel chargé de la mise en œuvre des projets d'urgence. Coordonner les formations du personnel sur la réponse aux situations d'urgence afin de favoriser une compréhension commune et une connaissance partagée des méthodes et des moyens permettant de renforcer la réponse humanitaire.
7. Identifier de nouvelles possibilités d'intervention d'urgence et participer à l'élaboration de propositions de projets d'urgence, en coordination avec l'Unité de gestion des ressources, le Département de la réponse et du relèvement humanitaires (DHRR), le Bureau régional ainsi que les responsables de programmes et de projets.

8. Veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées reçoivent, en temps opportun, des informations exactes, standardisées et adéquates concernant les mouvements de population, les nouveaux déplacements, les tendances en matière de mobilité ainsi que les conditions dans les zones de retour et de relocalisation, en accordant une attention particulière à la situation des groupes vulnérables. Entretenir des relations avec les représentants des bailleurs de fonds et les informer périodiquement des programmes en cours et prévus afin de mobiliser les ressources financières nécessaires.
9. Participer activement à différents forums, notamment aux groupes de coordination interorganisations, ainsi qu'aux réunions avec les autorités gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les bailleurs de fonds et les autres parties prenantes.
10. Effectuer, selon les besoins, des déplacements professionnels liés aux évaluations des besoins, au suivi des projets d'urgence, à la liaison avec les partenaires, à la résolution des problèmes et à l'élaboration de nouveaux projets.
11. Exécuter toute autre tâche qui pourrait lui être confiée.

Qualifications

Qualifications et expérience requises

Formation

- Être titulaire d'un master en relations internationales, en sciences politiques, en commerce, en administration publique ou dans un domaine connexe, délivré par un établissement universitaire reconnu, et justifier de cinq années d'expérience professionnelle pertinente ; **ou**
- Être titulaire d'un diplôme universitaire dans les domaines susmentionnés et justifier de sept années d'expérience professionnelle pertinente.

Les universités reconnues sont celles répertoriées dans la Base de données mondiale de l'enseignement supérieur de l'UNESCO.

Expérience professionnelle

- Justifier d'une expérience avérée en gestion dans des domaines liés aux programmes d'urgence de l'OIM, notamment la coordination des interventions d'urgence, les articles non alimentaires (NFI) et les abris, la coordination et la gestion des camps (CCCM), la matrice de suivi des déplacements (DTM), la protection, la transition et le relèvement, ou encore la préparation et la réponse aux urgences, dans des contextes de conflit ou d'après-conflit et dans des lieux d'affectation difficiles. Cette expérience est obligatoire.
- Justifier d'une expérience avérée dans la gestion d'un grand nombre d'équipes intervenant dans plusieurs domaines thématiques diversifiés de la réponse d'urgence et de l'assistance humanitaire.
- Posséder une expérience confirmée en gestion et en administration de programmes d'urgence dans des contextes de conflit, d'après-conflit et de crises complexes, dans

des lieux d'affectation difficiles et dans différentes régions. Cette expérience est requise.

- Une expérience dans la gestion de programmes au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint (USG) du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), ou en appui à ce bureau, constitue un atout majeur.
- Justifier d'une expérience avérée en coordination et dans le domaine humanitaire. Cette expérience est obligatoire.
- Posséder une expérience pratique de la gestion de projets de l'OIM, notamment en matière de gestion administrative et financière, de passation des marchés, de procédures relatives aux ressources humaines (RH) et de procédures de contrôle interne.
- Avoir une expérience de travail dans un contexte d'urgence et être capable d'assurer la liaison avec les responsables gouvernementaux, les bailleurs de fonds, le personnel des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres parties prenantes.
- Justifier d'une expérience avérée dans des lieux d'affectation difficiles sans possibilité d'accompagnement familial. Cette expérience est obligatoire.
- Une expérience avérée de la mise en œuvre des principes humanitaires au sein de l'OIM dans des situations d'urgence complexes liées à des conflits ou à des contextes d'après-conflit constitue un atout majeur.

Compétences

- Faire preuve de discernement et être capable d'extraire, d'interpréter, d'analyser et de présenter des données, ainsi que de prendre rapidement des décisions pour résoudre les problèmes opérationnels.
- Être capable de travailler avec un minimum de supervision.
- Les formations *Emergency Response and Induction Training* (ERIT) et *Senior Emergency Leadership and Coordination* (SELAC) constituent des atouts.
- Une expertise en gestion de programmes de l'OIM et en action humanitaire dans des contextes complexes d'après-conflit et dans des lieux d'affectation difficiles est souhaitée.
- Être capable de travailler efficacement dans des environnements soumis à une forte pression et évoluant rapidement.
- Posséder d'excellentes compétences en communication, en négociation et en coordination.
- Avoir une connaissance avérée du *Project Management Handbook* de l'OIM, de WAVE et de l'application de gestion de l'information sur les projets (*Project Information and Management Application* – PRIMA).
- Maîtriser les outils informatiques, notamment la suite Microsoft Office (Excel, PowerPoint et Outlook).
- Une bonne connaissance de WAVE est vivement recommandée.

Langues

La maîtrise du français et de l'anglais, à l'oral comme à l'écrit, est obligatoire pour ce poste.

Une connaissance pratique d'une autre langue officielle des Nations Unies (arabe, chinois, russe ou espagnol) constitue un atout.

Le niveau de maîtrise des langues requises sera spécifiquement évalué au cours du processus de sélection, qui pourra comprendre des épreuves écrites et/ou orales.

Compétences requises

Le référentiel de compétences de l'OIM est disponible via le lien indiqué dans l'offre originale. Les compétences seront évaluées au cours du processus de sélection.

Valeurs

Tous les membres du personnel de l'OIM doivent respecter et incarner les cinq valeurs suivantes :

- **Inclusion et respect de la diversité** : respecter et promouvoir les différences individuelles et culturelles. Encourager la diversité et l'inclusion.
- **Intégrité et transparence** : maintenir des normes éthiques élevées et agir conformément aux principes, aux règles de l'organisation et aux normes de conduite.
- **Professionnalisme** : faire preuve de calme, de compétence et d'engagement dans son travail, et exercer un jugement réfléchi face aux défis quotidiens.
- **Courage** : démontrer sa volonté de prendre position sur des questions importantes.
- **Empathie** : faire preuve de compassion envers autrui et veiller à ce que chacun se sente en sécurité, respecté et traité équitablement.

Compétences fondamentales – Niveau 2

- **Travail d'équipe** : développer et promouvoir une collaboration efficace au sein des unités et entre elles afin d'atteindre des objectifs communs et d'optimiser les résultats.
- **Obtention de résultats** : produire et fournir des résultats de qualité, dans une démarche orientée vers le service et dans les délais impartis. Être orienté(e) vers l'action et déterminé(e) à atteindre les résultats convenus.
- **Gestion et partage des connaissances** : chercher continuellement à apprendre, à partager ses connaissances et à innover.
- **Responsabilité** : s'approprier les priorités de l'organisation et assumer la responsabilité de ses propres actions ainsi que du travail délégué.
- **Communication** : encourager et contribuer à une communication claire et ouverte. Expliquer des sujets complexes de manière informative, inspirante et motivante.

Compétences managériales – Niveau 2

- **Leadership** : donner une orientation claire, montrer l'exemple et démontrer sa capacité à concrétiser la vision de l'organisation. Aider les autres à développer leur potentiel professionnel et leurs compétences en leadership.

- **Autonomisation des autres** : créer un environnement favorable dans lequel le personnel peut donner le meilleur de lui-même et développer son potentiel.
- **Établissement de la confiance** : promouvoir des valeurs communes et instaurer un climat de confiance et d'honnêteté.
- **Réflexion stratégique et vision** : agir de manière stratégique pour atteindre les objectifs de l'organisation et communiquer une orientation stratégique claire.
- **Humilité** : exercer son leadership avec humilité et faire preuve d'ouverture en reconnaissant ses propres limites.